

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	8 (1920)
Heft:	100
Artikel:	Organisation de la propagande suffragiste : [1ère partie]
Autor:	Dutoit, Lucy
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-255887

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trop grandes difficultés — le Danemark faisait en 1918 à peu près les mêmes propositions que la Suisse — il faudrait au moins exiger un accord international pour que la femme qui aurait perdu sa nationalité par le mariage ait des facilités spéciales pour la reprendre, et ne soit pas soumise aux mêmes conditions que n'importe quelle étrangère si elle désire réintégrer sa propre nationalité. Cela correspondrait à peu près aux propositions que le Canada a fait soumettre à la séance de Genève.

Vu le petit nombre de participants et d'orateurs l'assemblée n'a pu prendre de décisions. On s'est borné à voter la résolution suivante :

Les membres du Congrès réunis pour discuter la question de la nationalité de la femme mariée,

Étant donné l'importance du sujet, émettent le vœu qu'une commission internationale soit nommée pour étudier cette question qui pourra être discutée au prochain Congrès en assemblée plénière.

A. LEUCH-REINECK.

III. Organisation de la propagande suffragiste

Dans la séance de section où fut traité ce sujet, quelques détails ont été donnés sur le travail accompli en Hollande, aux Etats-Unis et en Suisse.

Mme Itallie van Embden, Hollandaise, dit qu'il y a 40 ans, Aletta Jacobs, docteur en médecine, demanda à figurer sur la liste des électeurs des Pays-Bas, aucun texte de loi ne refusant ce titre aux femmes. Sa requête fut présentée à toutes les instances jusqu'à la Cour suprême, mais fut repoussée. Ce n'est qu'à la suite de cette tentative que fut inscrit dans la Constitution le mot de « masculin » à côté de celui de « citoyen ». L'Association suffragiste hollandaise, *Vereeniging voor Vrouwenkiesrecht*, fut alors fondée, et à partir du moment où elle entra dans l'Alliance Internationale, elle vit son horizon s'élargir, et le Congrès d'Amsterdam de 1907 contribua en une grande mesure à son développement et exerça une légère pression directe et indirecte sur le gouvernement.

Le mouvement suffragiste resta toujours digne en Hollande, et les femmes hollandaises n'ont jamais employé pour leur propagande la force brutale qui aurait produit un mauvais effet. Lorsque fut présenté en 1913 un projet de révision constitutionnelle dans le but d'introduire le suffrage universel, les Hollandaises en profitèrent pour demander l'extension de ce principe au suffrage féminin. Inutile de dire que le ministère repoussa ce postulat. A la suite de ce refus, grand meeting de protestation, imposante manifestation muette autour du Palais du Parlement.

Une pétition, entreprise peu après, fut interrompue par la guerre, alors que 100.000 signatures avaient déjà été réunies. L'abandon de ce travail produisit un excellent effet : dans bien des milieux on avait pris des suffragistes pour des maniaques, on les découvrit patriotes. De peur que la révolution allemande de 1919 n'eût son contre-coup aux Pays-Bas, le gouvernement accorda à ce moment-là le suffrage féminin et la journée de huit heures, et le parti conservateur, qui avait été opposé aux revendications féministes, profite maintenant de la participation des femmes à la politique. Le gouvernement hollandais a cependant refusé d'envoyer un délégué au Congrès de Genève.

Le colonel Mansfeld, Hollandais lui aussi, préconise la création de Ligues d'hommes pour le Suffrage féminin. Non pas que les hommes doivent se tenir à l'écart des Associations mixtes, mais ce n'est pas là qu'ils ont à jouer un rôle directeur, et les hommes se laissent mieux convaincre par des hommes ; l'action séparée des hommes et des femmes a une utilité et une raison d'être. Telles femmes sont opposées à ces Ligues, voulant conquérir leurs droits par leurs propres moyens, leurs propres forces et leur propre initiative ; cette attitude ne manque pas de fierté, mais elle ne tient pas compte des réalités ; pour atteindre un but, l'on n'a pas le droit de repousser les voies qui y conduisent. De qui les femmes obtiendront-elles, en effet, la reconnaissance

de leurs droits, si ce n'est des hommes qui détiennent un pouvoir usurpé ?

En Hollande, la Ligue d'électeurs a beaucoup travaillé et a été un levain précieux dans la campagne suffragiste. Ses brochures furent lues et appréciées parce que écrites par des hommes. Il existe de ces Ligues masculines dans chaque Etat de l'Amérique du Nord.

Mrs. Barkley, de l'Etat de Nebraska, raconte que les Etats-Unis ont des écoles pour former les femmes orateurs. Chaque fois qu'il s'agit d'entreprendre une campagne suffragiste dans un Etat de l'Union américaine, un plan systématique est adopté : d'un bureau central partent toutes les directions et tous les ordres, afin qu'aucune localité, aucune commune ne soit laissée de côté. On commence par une pétition qui fait découvrir des partisans et des auxiliaires précieux. Puis on organise des piques-niques agrémentés de discours féministes en plein air, des tournées en automobiles ou des courses en canots pour répandre des brochures.

Mme Le Verrier nous dit qu'en France, au contraire, seules les méthodes discrètes peuvent avoir des chances de succès.

Mme Vogel donne enfin quelques détails sur des cours de vacances organisés en Suisse pendant l'été à la montagne. Des conférences y sont données, traitant de questions féministes, économiques et sociales, des exercices pratiques fournissent de précieuses directions sur la manière de présider une séance, de rédiger un procès-verbal, de prendre part à une discussion et de présenter un sujet.

(A suivre.)

Lucy DUTOIT.

Impressions générales¹

(Suite et fin)

Et la tâche de présidente internationale est tout particulièrement délicate en ces années brûlantes d'après-guerre. C'est ce qui faisait regarder anxieusement d'avance le Congrès de Genève par beaucoup, qui se demandaient si, de cette première rencontre de tant de femmes de pays belligérants, ne risquerait pas de jaillir tout à coup, parfois même sans raison malveillante, l'étincelle qui mettrait le feu aux poudres d'une discussion pénible. Ceci d'autant plus que bien des pays nouveaux se faisaient représenter officiellement au Congrès, sans avoir encore d'Associations féministes dûment organisées, et que dans les discours de trois minutes alloués à chacune des représentantes, il fut parfois davantage question de politique que de suffrage... Dans certains cas aussi, peut-être, si la présidente avait compris le français, elle aurait pu, avec l'habileté et l'énergie qu'on lui connaît, couper court à de véhéments appels qui n'avaient rien à voir avec l'émancipation de la femme, et en réponse donner la joie à ceux qui chez nous luttent désespérément pour sauver un peuple chrétien de nouveaux massacres, de saluer en grande séance publique l'une de ses représentantes. Cet incident a heureusement été le seul. Pour éviter tout autre de ce genre au sein du Congrès, le Bureau de l'Alliance a simplement écarté toute protestation politique, toute manifestation étrangère à la cause de l'émancipation de la femme.

On ne saurait l'en blâmer. Si chaque peuple avait voulu choisir cette occasion pour récriminer et argumenter, se plaindre ou revendiquer, le Congrès de Genève serait devenu une bruyante et chaotique succursale de réunions de diplomates. Et ce n'était point pour cela que nous avions accepté de le recevoir. D'autre part, l'absence de toute délégation belge a été douloureusement sentie par nombre d'entre nous. Si, officiellement, le Bureau ne voulait, ne pouvait rien faire, n'aurait-il pu alors officieusement faciliter les choses ? rendre possible l'envoi, par les intermédiaires de neutres même, comme cela s'est pratiqué pour d'autres nations belligérantes, des désaveus exigés ? Les Françaises — nous parlons ici de l'Union française pour le Suffrage, branche nationale de l'Alliance interna-

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 25 juin et du 10 juillet.